

Mairie d'AUSSAC-VADALLE
61, Rue de la république
16560 AUSSAC-VADALLE
Tél : 05 45 20 61 60
Fax : 09 72 31 00 94

CONTRAT DE LOCATION Centre Socio-Culturel

Entre la commune d'Aussac-Vadalle, représentée par son Maire, Monsieur Gérard LIOT
d'une part,
et
Madame BONNIN Marie, domiciliée 39, rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE
d'autre part,
Il est arrêté ce qui suit :

Madame BONNIN Marie loue le Centre Socio-Culturel les 17 et 18 septembre 2022, **grande salle et cuisine.** (Selon délibérations n° 2015_38_5 du 16 septembre 2015 et n° 2021_10_2 du 07 décembre 2021).

	Habitants de la commune			Associations de la commune	Habitants hors commune			Auto-entrepreneurs Activité culturelle ou sportive
	Grande Salle	Cuisine	Petite Salle	Gratuit Dans la limite d'un nombre de réservation annuelle	Grande Salle	Cuisine	Petite Salle	Grande et petite salle 15,00 € Mensuel 1 journée/hebdo.
1 ^{er} jour	90	20	30		180	70	80	
Jour sup.	50	10	20		90	40	50	

*L'usage de la salle est strictement limité aux jours facturés, énergies en sus selon état des lieux.

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile valide est obligatoire. Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public ($90 \times 1 + 20 \times 1 + 50 \times 1 + 10 \times 1 = \underline{170,00 \text{€}}$)
Dépôt de caution obligatoire : 1 000,00 €.

Date & Heure de la prise en charge : vendredi 16 septembre 2022 à 14^h00

Date & Heure de la remise à disposition de la commune : lundi 19 septembre 2022 à 09^h00.

Objet de la location : repas le samedi et le dimanche. Environ 80 personnes.

Madame BONNIN Marie déclare avoir pris connaissance du règlement et tarifs annexés au présent contrat.

Lu et Approuvé
Le locataire

Le Maire,
Gérard LIOT

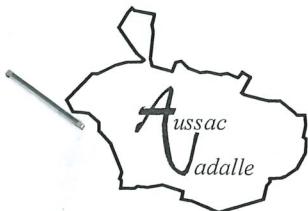


Il est strictement interdit de modifier les dispositifs de lutte contre l'incendie.

Les produits d'entretien sont à la charge du locataire.

Les locataires sont informés que le centre socioculturel est loué conformément aux informations du présent imprimé.

L'inexactitude des informations fournies entraîne la responsabilité du locataire. La commune d'Aussac-Vadalle se réserve tous droits de poursuite pénale et civile.



ETAT DES LIEUX

Centre socioculturel d'AUSSAC-VADALLE

Entre les soussignés :

Le Bailleur : Monsieur **LIOT Gérard** représentant de la Commune d'AUSSAC-VADALLE, ou son représentant

Le Locataire :

Mme BONNIN Marie, domiciliée 39 rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE.

Il a été constaté lors de l'entrée du locataire dans le centre socioculturel, le **16 septembre 2022** l'état des lieux en annexe.

Le locataire a été informé sur l'utilisation des moyens de secours (extincteurs, alarme, SSI, organes de coupure d'urgence, ...) mis à leur disposition ainsi qu'aux consignes de sécurité (évacuations, désenfumage, ...)

Le locataire a été informé que la personne qui a reçu la présente information **doit être présente sur les lieux en permanence**,

Equipements :

• Electricité :

Compteur entrée 23.0.18

Compteur sortie 29.116

= Consommation électricité

98 kWh sat.

$$0,18 \times 98 = 17,64 \text{ €}$$

• Fioul :

Compteur entrée

Compteur sortie

= Consommation Fioul

	Le Locataire	Le représentant de la commune
ENTREE		
SORTIE		

Clés	ENTREE	SORTIE	Observations
6 Clés GS avec alarme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
5 Clés PS avec alarme	<input checked="" type="checkbox"/>		
5 Clés pour cuisine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	